



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°02/2026

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 2 février 2026

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 500'000.-, pour la création d'une conduite de bouclage d'eau potable entre Ferlens (Route du Nord) et Le Borgeau (Chemin du Bois Devant)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction et objectifs du projet

La Municipalité de Jorat-Mézières a pour mission de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de ses habitants. Actuellement, le réseau local présente des fragilités structurelles dues à son manque d'interconnexion :

- **Le village de Ferlens** dépend exclusivement d'une conduite unique provenant de Servion.
- **Le hameau du Borgeau** est également vulnérable, puisqu'il dépend lui aussi d'une seule conduite d'alimentation en provenance de Carrouge.

Cette configuration expose une partie importante de la population à des risques de rupture d'approvisionnement. Cette situation devient critique en vue de l'année 2026 : la Commune de Servion a planifié la réfection complète de la Route du Collège et de la Route de Ferlens. À cette occasion, l'Association Intercommunale (AIESFE) remplacera ses conduites, ce qui impactera directement l'alimentation de Ferlens.

Les objectifs principaux de ce projet sont :

- **Sécuriser l'alimentation et la protection incendie** : Assurer une alternative hydraulique via le réseau du Borgeau.
- **Créer un bouclage** : Améliorer la circulation et la qualité de l'eau dans le réseau.
- **Anticiper les travaux de 2026** : Réaliser la liaison avant le début du chantier de Servion pour éviter toute pénurie.

Le bureau **Stralia SA** (anciennement Gemetris SA) a été mandaté pour l'élaboration technique du dossier, dont les lignes ont été reportées dans le présent préavis.



Création d'une conduite de bouclage d'eau potable entre Ferlens (Route du Nord) et Le Borgeau (Chemin du Bois Devant)

2. Données techniques

2.1 État actuel et infrastructures existantes

Le réseau a déjà été partiellement préparé en prévision de cette étape :

- En 2018, l'AIESFE a posé une conduite de haute qualité (PE 100, diamètre 180/147,2 mm, pression nominale PN 16).
- Cette conduite s'arrête actuellement au droit de la parcelle N°2136 (propriété de M. Alexandre Delisle), desservant les habitations locales et le stand de tir de la Détente.
- Une chambre avec compteurs privés ainsi qu'une vanne en attente sont déjà installées, permettant une connexion directe pour le futur bouclage.



Chambre avec compteurs privés et la vanne en attente pour la liaison avec le réseau du Borgeau

2.2 Travaux prévus

Le projet consiste à prolonger cette conduite existante depuis la Route du Nord à Ferlens jusqu'au réseau situé au Chemin du Bois-Devant au Borgeau, conduite existante en Fonte DN 125 mm, sur une longueur ~715 m.

Ces travaux permettront également d'assurer en tout temps, l'alimentation en eau potable des villages de Ferlens et du Borgeau. Ce dernier est actuellement alimenté que par une conduite provenant de Carrouge. Une chambre avec un réducteur de pression et un débitmètre sera créé, car les pressions des 2 réseaux existants ne sont pas équivalentes. Une armoire électrique sera posée afin d'alimenter le débitmètre en électricité. Un éclairage et une prise électrique seront également posés dans la chambre, car une alimentation électrique sera nécessaire pour le fonctionnement du débitmètre.

En somme ce bouclage renforce la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, tant pour le village de Ferlens, que pour le hameau du Borgeau.

Le réducteur de pression sera positionné dans le DP communal 96 juste avant le Chemin du Bois-Devant au Borgeau, afin de garder la pression de la conduite venant de Ferlens jusqu'au Borgeau.

Une nouvelle vanne privée sera posée pour alimenter la conduite privée de la parcelle N° 498.

La borne hydrante (BH) existante N° 46 sera remplacée par une nouvelle BH.

La conduite sera posée sur une bonne partie du projet dans le champ afin de limiter les coûts. Les agriculteurs seront indemnisés pour la perte de culture. La conduite se trouvera dans des SDA. L'indice de protection des eaux est üB, qui ne nécessite aucune mesure particulière.

Dans les champs, le sanitaire soudera des tronçons de 100 m, afin de limiter la pose de manchons. Les tuyaux seront soudés avant l'exécution de la fouille.

Note technique : Le choix des matériaux et le dimensionnement (diamètre 200 mm) assurent une cohérence avec les installations posées en 2018 et garantissent un débit suffisant pour la défense incendie et la consommation domestique.

3. Financement du projet

Le coût total des travaux, soit Fr. 500'000.- pour la création de la conduite de bouclage d'eau potable entre Ferlens (Route du Nord) et Le Borgeau (Chemin du Bois-Devant) est réparti de manière paritaire.

- 50% à la charge de la Commune de Jorat-Mézières, Fr. 250'000.- ;
- 50% à la charge de l'Association Intercommunale (AIESFE), Fr. 250'000.-.

La commune de Jorat-Mézières se chargera de financer l'entier du projet (Fr. 500'000.-) et refacturera à la fin du chantier sa part à l'AIESFE.

Le coût de débitmètre et de la télégestion pour un montant estimé de Fr. 25'000.- sera pris en charge par l'AIEJ.

Ces travaux sont subventionnés par l'ECA. L'estimation du montant de la subvention sera connue une fois la demande faite à cette institution.

Pour les travaux de génie civil, il sera demandé 3 offres à des entreprises de la région, par le biais d'une procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics, au vu des montants engagés des travaux par ce CFC.

Pour les travaux de sanitaire, il sera demandé 3 offres, par le biais d'une procédure gré à gré comparatif selon la loi sur les marchés publics au vu des montants engagés des travaux par ce CFC.

Il sera demandé une exemption de mise à l'enquête à l'OFCO, afin de pouvoir démarrer les travaux au plus vite.

Les services ont été consultés afin de voir avec eux s'ils sont intéressés à poser des tubes dans la même fouille.

Holdinova, anciennement Holdigaz, a répondu qu'ils ne poseront pas de nouveaux tubes.

La Romande Energie a prévu des travaux dans la zone de la ferme de M. Alexandre Delisle. Des discussions sont en cours afin de voir s'il est possible d'exécuter une seule fouille sur un tronçon.

Swisscom a répondu qu'ils ne poseront pas de nouveaux tubes.

Une demande a été transmise également à Sunrise pour le téléréseau. En attente d'une réponse pour l'instant.

3.1 Détail du financement

Devis général des travaux suivants:
Bouclage de la conduite d'eau potable entre Ferlens et le Borgeau
Commune de Jorat-Mézières



Montant des travaux et des honoraires

	Montants
Travaux de génie civil (Eau potable communale) - Devis estimatif	208 700.00 CHF
Travaux de génie civil (Eau potable privée) - Devis estimatif	4 200.00 CHF
Travaux du sanitaire (Eau potable communale) - Devis estimatif	86 300.00 CHF
Travaux du sanitaire (Eau potable privée) - Devis estimatif	1 250.00 CHF
Électricité (alimentation débitmètre et raccordement Romande Energie) - Offres de Stucki Frères et Romande Energie	14 860.35 CHF
Réducteur de pression et déshumidificateur - Devis estimatif	15 000.00 CHF
Débitmètre et télégestion par Rittmeyer - Devis estimatif	25 000.00 CHF
Honoraires du géomètre - Servitude pour eau potable et abonnement (Exécution) - Offre Gemetris	4 387.50 CHF
Dédommagement et perte de cultures sur 1 an - Devis estimatif	12 000.00 CHF
Honoraires pour prestations de l'ingénieur civil - Eau potable (Etude) - Prestations effectuées par Stralia	14 000.00 CHF
Honoraires pour prestations de l'ingénieur civil - Eau potable (Exécution) - Offre Stralia et devis estimatif Herter & Wiesmann	27 755.00 CHF
Relevés et mise à jour du SIG communal - Eau potable (Exécution) - Offre Stralia	4 294.00 CHF
Total HT	417 746.85 CHF
Divers & imprévus 10% (sans honoraires de l'ingénieur civil (étude) et du géomètre)	38 888.65 CHF
Total HT global	456 635.50 CHF
TVA 8,1%	36 987.50 CHF
Total TTC	493 623.00 CHF

Remarque: Les subventions de l'ECA ne sont pas prise en compte dans ce devis



3.2 Procédure de validation et calendrier

Le présent projet de bouclage d'eau potable, en raison de son financement paritaire, est soumis à l'approbation des organes délibérants des deux entités concernées.

La validation définitive du crédit d'investissement est conditionnée par l'acceptation du préavis par les deux parties selon le calendrier suivant :

- **Commune de Jorat-Mézières :** Présentation et vote lors de la séance du Conseil communal du 17 mars 2026.
- **AIESFE :** Présentation et vote lors de la séance du Conseil communal intercommunal prévue fin mai, début juin 2026.

Remarque importante : L'octroi du crédit par la Commune de Jorat-Mézières est lié à l'acceptation simultanée de la part de l'AIESFE. Le projet ne pourra être formellement validé et lancé qu'après l'obtention de ces deux préavis favorables.

4. Crédit – financement – amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de Fr. 500'000.-.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- L'encaissement d'une subvention de l'ECA ;
- La refacturation du débimètre et la télégestion à l'AIEJ ;
- La refacturation du solde de 50% à L'AIESFE.

Amortissement comptable :

La durée d'amortissement de la part communale se fera par annuités égales sur une durée de 60 ans, l'année suivante de sa mise en service.

5. Conclusions

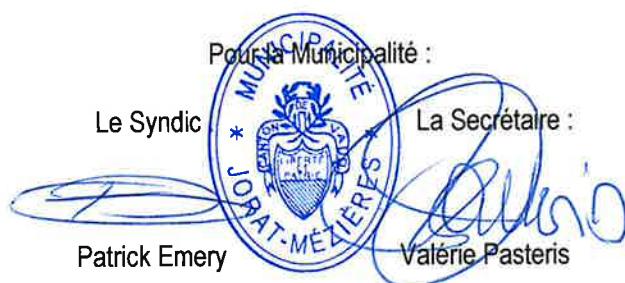
Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 17 mars 2026,
vu le préavis municipal N°02/2026 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de la création d'une conduite de bouclage d'eau potable entre Ferlens (Route du Nord) et Le Borgeau (Chemin du Bois Devant) ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 500'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.



Municipaux responsables :

M. Michel Rochat et M. Grégoire Favre pour la partie financière.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 février 2026.